

En bref

Urbanisme

Projet de rénovation du centre-ville et de la place du marché.: les 5 associations d'usagers mobilisées depuis un an sont en attente d'un nouveau point de concertation avec la mairie, qui a été relancée en décembre. Le dernier événement en date fut la réunion publique du 15 octobre 2022 qui a montré les attentes convergentes de nombreux Vésigondins. Depuis, il n'y a pas eu de réunion de la commission urbanisme et le calendrier des prochaines étapes de ce projet majeur pour Le Vésinet reste à préciser.

Les autres dossiers suivis :

Mobilités douces

La SIDSV suit avec intérêt l'expérimentation d'une mini-navette urbaine à propulsion électrique. A la demande des usagers, un certain nombre d'améliorations doivent être apportées afin de tenir les promesses d'un tel mode de déplacement.

Nuisances sonores

Après la période d'accalmie lors de la crise sanitaire COVID, les plaintes concernant les nuisances sonores aériennes sur les Boucles de Seine se multiplient. Bruitparif a installé cet automne une station de mesure du bruit aérien à Chatou : premiers résultats dans quelques mois.

Convention LPO

La ville du Vésinet bénéficie d'une convention 2019-2023 avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui donne à notre commune le statut de refuge LPO. Projet à suivre et faire connaître.



4 fleurs - 4 arbres

La nouvelle, tombée en novembre, a affecté de nombreux Vésigondins : notre ville a perdu la 4^{ème} fleur de son label Villes et Villages Fleuris, qu'elle détenait depuis 1997.

Villes et villages fleuris : le label national de la qualité de vie

Le principe du label devrait encore s'appliquer au Vésinet, même si les spécificités de notre ville-parc et son statut de SPR (Site Patrimonial Remarquable) risquent de donner à notre dossier une touche particulière, qu'il nous revient de défendre et valoriser.

Le label « récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets ».

Aujourd'hui il ne s'agit plus de saturer nos villes de massifs de pensées ou de géraniums qui mobilisent d'importantes ressources humaines et hydriques et ne sont plus forcément au goût de tous. La tendance est à une nature d'un aspect plus libre sinon sauvage. Mais cette liberté n'est pas abandon, elle peut être voulue, observée, expliquée. Les critères du classement 4 fleurs évoluent eux aussi et le jury ne peut être ignorant du statut particulier du Vésinet ni être insensible à son charme.

Le fleurissement n'occupe d'ailleurs qu'une partie du dossier type, aux côtés des actions en faveur des ressources naturelles, de la biodiversité, de la qualité de l'espace public. De nombreuses villes voisines concourent elles aussi : Chatou, Le Pecq, Croissy, Bougival, Sartrouville.... Oui, il semble possible de reconquérir notre 4^{ème} fleur et la SIDSV est prête à travailler sur le dossier de candidature 2023 avec les équipes municipales.

Label 4 arbres : un label de plus ?

Lors d'une émission télévisée consacrée à la sauvegarde des arbres, en novembre dernier, Mr Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique, émettait le souhait de mettre en place un label 4 arbres, faisant écho au label 4 fleurs, afin de récompenser les villes méritantes pour leur gestion du patrimoine arboré. Par courrier adressé à Mr Coradetti, Maire du Vésinet, et à Mme Braun-Pivet, en sa qualité de Députée des Yvelines, la SIDSV suggère que notre ville, nonobstant la reconquête de sa 4^{ème} fleur, postule pour devenir la première ville titulaire des 4 arbres.

Avec ses 43 000 arbres répartis sur 5 km², un inventaire répertoriant 478 sujets remarquables à protéger, notre ville-parc bénéficie de prérequis incontestables. Il faudra en complément montrer les efforts déployés pour les protéger.

Préservons notre patrimoine végétal

La SIDSV lance un programme pédagogique pour les Vésigondins



Le capital végétal d'une ville est un atout pour la biodiversité et contribue à la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique. Les grands arbres sont devenus un symbole de résilience face aux dérèglements de l'environnement.

En choisissant de communiquer sur le chêne, le plus emblématique des grands arbres de notre région, symbole de robustesse et de longévité, la SIDSV compte sensibiliser les Vésigondins de tous âges à la préservation de notre patrimoine arboré.

Retrouvez dès mi-janvier nos propositions sur le site www.sidslevesinet.fr ou sur notre page facebook

Pour vos cartes de vœux choisissez des timbres qui mettent le Vésinet à l'honneur

Cette plaquette de 8 timbres à validité permanente évoque les pères fondateurs du Vésinet : Alphonse Pallu, le fondateur, Paul de CHOULOT le paysagiste qui dessina le Parc. Elle évoque également le « Site classé » illustré par le lac des Ibis et les édifices inscrits ou classés

14 euros de 8 timbres à validité permanente

A commander à : contact@sidslevesinet.fr



SIDSV

Adresse postale:
**3 avenue des Pages,
78110 Le Vésinet**

Mel : contact@sidslevesinet.fr

Site web: www.sidslevesinet.fr

Facebook: www.facebook.com/sidslevesinet

Le Vésinet est un site classé, il fait partie du patrimoine national, sa conservation est d'intérêt général. Notre association a pour but :

- de veiller au respect des principes qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution des ceux-ci
- d'exercer une action constante d'information pour La Défense du Site du Vésinet, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'administration
- de contribuer à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales de la ville et d'œuvrer pour leur sauvegarde

Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions (voir ci-contre)